

**RUSSIE (INGOUCHIE)**  
**Plusieurs attaques concertées sont menées en Ingouchie : situation « normale » ?**

*Index AI : EUR 46/037/2004*  
*ÉFAI*

Mardi 22 juin 2004

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Les attaques concertées d'une ampleur sans précédent qui auraient été menées hier par des combattants tchéchènes armés en Ingouchie ne font que renforcer les inquiétudes d'Amnesty International, qui craint que les atteintes aux droits humains caractérisant le conflit en cours en République tchéchène ne débordent désormais dans la République voisine d'Ingouchie. Selon les premières informations, ces attaques auraient fait quelque 46 morts, dont 18 responsables de l'application des lois et 28 civils, dont le ministre de l'Intérieur ingouche par intérim, Aboukar Kostoïev. Selon certaines informations, elles auraient également fait une soixantaine de blessés.

Le 21 juin, vers 23 heures, environ 200 combattants tchéchènes, armés d'armes automatiques et de lance-grenades, auraient attaqué, de manière coordonnée, un certain nombre d'objectifs de police ou gouvernementaux (dont le siège du ministère de l'Intérieur à Nazran, plusieurs commissariats de Nazran et de Karaboulak, une unité spéciale de police (OMON) et plusieurs barrages de contrôle de Karaboulak et du village de Sleptsovskaja). Le ministre de l'Intérieur ingouche par intérim, Aboukar Kostoïev, aurait été tué, ainsi que le procureur de Nazran, un autre haut fonctionnaire du parquet et un haut gradé de la police. Selon un responsable des services de sécurité ingouches, les combattants tchéchènes auraient également tiré sur des ambulances et sur des véhicules civils, provoquant notamment la mort d'une femme enceinte.

Amnesty International réitère ses appels à toutes les parties au conflit en cours, pour leur demander de respecter le droit international humanitaire et la législation en matière de droits humains. Le droit international humanitaire prohibe de manière absolue les attaques directes contre des civils, les attaques menées sans chercher à faire une distinction entre objectifs

militaires et objectifs civils ou populations civiles, ainsi que les attaques qui, bien que visant un objectif militaire légitime, peuvent avoir un impact anormalement élevé sur des civils ou sur des objectifs civils. Toutes représailles contre des civils ou des objectifs civils sont également interdites. Amnesty International demande que toute atteinte aux droits humains ou au droit international humanitaire fasse l'objet, dans les meilleurs délais, d'une enquête approfondie et impartiale, et que les auteurs présumés de tels actes soient traduits en justice dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès.

Comme le souligne Amnesty International dans le rapport qu'elle s'apprête à lancer demain, simultanément à Strasbourg (France), où est actuellement réunie l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et à Moscou, la situation en République tchéchène est loin d'avoir été « normalisée ». Les violations et les exactions qui ont jusqu'à présent marqué le conflit en cours en Tchétchénie se propagent aujourd'hui avec une fréquence alarmante en Ingouchie voisine. L'organisation appelle également la communauté internationale à veiller à ce que le conflit en Tchétchénie et dans la région environnante figure parmi ses grandes priorités. Amnesty International estime, en se fondant sur l'expérience acquise ailleurs dans le monde, qu'une solution durable à ce conflit passe nécessairement par des mesures garantissant le respect et la protection des droits fondamentaux de toutes les personnes présentes dans la région, sans aucune discrimination.

C'est là le minimum que l'on puisse faire, par respect pour les victimes des attaques d'hier, ainsi que pour toutes les autres victimes d'un conflit qui dure maintenant depuis cinq ans. ●